



Attestation sur l'honneur demandée par pole emploi

Par **BM54**, le **03/01/2011** à **19:48**

Bonjour,

J'ai été licencié pour faute grave. Lors de mon inscription à Pole emploi, la conseillère m'a demandée de lui fournir ma lettre de licenciement ainsi qu'une attestation sur l'honneur indiquant que je n'intenterais aucune action en justice auprès des prud'hommes contre mon ancien employeur.

Aujourd'hui suite à ce licenciement je suis dans la réflexion si je mets mon ancienne entreprise aux prud'hommes.

Ma question est ce normal de demander ce genre de document et si je ne fournis pas cette attestation est ce que je risque de ne pas être indemnisée.

Merci de votre réponse.